



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET

Date de convocation :  
07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Yasine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Bernard COURCELLE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absent : Daniel RENOULLEAU

Mr Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/67 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour diminuer le montant inscrit sur les dépenses imprévues afin d'alimenter le chapitre 11 (charges à caractère général).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6061-020 – Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D 022-020 – Dépenses imprévues	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la DM n°2 détaillée ci-dessus
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 14 décembre 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

